

États financiers

MATCH INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 mars 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Match International

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Match International, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Match International au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers, qui indique que Match International a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Rapport sur les autres exigences légales

Comme l'exige la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, les principes des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliqués de façon cohérente.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 mai 2013

Ottawa (Canada)

MATCH INTERNATIONAL

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, avec chiffres correspondants au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011	
		(non audité)	(non audité)	
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	419 670	\$333 945	\$64 557	\$
Comptes débiteurs	–	4 510	–	
Avances sur projets	501	20 461	–	
Charges payées d'avance	22 500	–	–	
	442 671	\$358 916	\$64 557	\$
Passif et actif net				
Passif à court terme				
Comptes créditeurs et charges à payer (note 2)	110 878	\$92 752	\$15 261	\$
Produits reportés	9 791	23 185	–	
	120 669	115 937	15 261	
Actif net non affecté	322 002	242 979	49 296	
	442 671	\$358 916	\$64 557	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MATCH INTERNATIONAL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012	
		(non audité)	
Produits			
Dons	79 088	\$69 076	\$
Legs	205 000	200 000	
Subventions	24 460	–	
Autre	–	17	
	<u>308 548</u>	<u>269 093</u>	
Charges			
Administration (tableau 1)	175 344	53 129	
Collecte de fonds	11 289	10 281	
Gouvernance	5 329	–	
Charges du program	37 563	12 000	
	<u>229 525</u>	<u>75 410</u>	
Excédent des produits sur les charges	<u>79 023</u>	<u>\$193 683</u>	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MATCH INTERNATIONAL

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos les 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012	
		(non audité)	
Solde au début de l'exercice	242 979	\$49 296	\$
Excédent des produits sur les charges	79 023	193 683	
Solde à la fin de l'exercice	322 002	\$242 979	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MATCH INTERNATIONAL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012	
		(non audité)	
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Activités d'exploitation			
Excédent des produits sur les charges	79 023	\$193 683	\$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Comptes débiteurs	4 510	(4 510)	
Avances sur projets	19 960	(20 461)	
Charges payées d'avance	(22 500)	–	
Comptes créditeurs et charges à payer	18 126	77 491	
Produits reportés	(13 394)	23 185	
Augmentation de l'encaisse	85 725	269 388	
Encaisse au début de l'exercice	333 945	64 557	
Encaisse à la fin de l'exercice	419 670	\$333 945	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MATCH INTERNATIONAL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2013

Match International (l' « organisme ») a été constituée en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1976. L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Match International apporte son soutien aux programmes et organismes qui travaillent à résoudre les questions d'égalité des femmes en s'attaquant aux obstacles systématiques et aux lacunes de la politique, et en créant des initiatives de programmation et en fournissant du soutien individuel aux femmes, aux enfants et aux familles.

Le 1^{er} avril 2012, l'organisme a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Il s'agit de ses premiers états financiers établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour les OSBL, l'organisme a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} avril 2011, et toutes les informations comparatives ont été présentées en application des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Aucun ajustement n'a été apporté à l'actif net au 1^{er} avril 2011 ni à l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 en conséquence du passage aux Normes comptables canadiennes pour les OSBL.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation :

Pour la comptabilisation des apports, l'organisme applique la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatations des produits

Non affecté

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Les frais d'inscription, les subventions et les produits de commandites sont comptabilisés dans la période de l'événement.

Affecté

Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

MATCH INTERNATIONAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Charges

À l'état des résultats, l'organisme présente ses charges par fonction.

Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

L'organisme ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

d) Apports de services

Un nombre substantiel de bénévoles consacre chaque année une part considérable de leur temps à l'organisme. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

MATCH INTERNATIONAL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos les 31 mars 2013

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les OSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

2. Comptes créditeurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'organisme n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales.

3. Actifs net

L'organisme définit le capital comme étant ses actifs nets. L'objectif de l'organisme par rapport à son actif net est de fournir des fonds pour ses besoins de flux de trésorerie et la poursuite du mandat de l'organisme.

L'organisme n'est pas assujéti à des exigences d'origine externe quant au capital; sa stratégie globale relativement au capital demeure inchangée depuis les années antérieures.

4. Risques financiers

L'organisme estime qu'elle n'encourt pas de risque de monnaie étrangère importante, le marché, de taux d'intérêt ni de risque de crédit important découlant de ses instruments financiers.

MATCH INTERNATIONAL

Tableau 1 – Administration

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012	
Salaires et charges sociales	\$117 302	\$34 775	\$
Frais de gestion	29 117	–	
Frais de déplacement administratif	4 772	156	
Honoraires professionnels	4 625	3 548	
Créances douteuses (note)	4 510	–	
Assurance	3 132	313	
Formation du personnel	2 402	350	
Réunions	1 718	599	
Autre	1 543	4 196	
Frais bancaires	1 354	4 250	
Frais d'envoi	1 288	1 279	
Impression	1 092	–	
Stockage	1 076	672	
Rapport annuel	1 000	322	
Fournitures de bureau	413	2 669	
	175 344	\$53 129	\$

Note: La charge pour créances douteuses se rapporte à un montant enregistré en 2010 pour des remises gouvernementales qui a été déterminé ne pas être recouvrable.

